



**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE
3 avril 2019
À 19 h 30**

SONT PRÉSENTS :

*Monsieur le conseiller, Jérôme Guertin, siège #1
Monsieur le conseiller, Mario Talbot, siège #2
Monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches, siège #4
Monsieur le conseiller Roger Brunelle, siège #5*

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Lavigne.

Est également présente, madame Nancy Fortier, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. ADMINISTRATION

- 1.1. *Constatation du quorum et ouverture de la séance*
- 1.2. *Adoption de l'ordre du jour*
- 1.3. *Adoption du procès-verbal du mois de mars 2019*
- 1.4. *Mise à jour étude de regroupement*
- 1.5. *Fixation du tarif des vignettes 2019*
- 1.6. *Croisières d'Iberville*
- 1.7. *Projet téléphonie IP*

2. FINANCES

- 2.1. *Approbation des comptes payés et à payer*

3. TRAVAUX PUBLICS

- 3.1. *Demande Ministère des Transports du Québec-entretien fossés route 133, rue de l'Union et autres entretiens*
- 3.2. *Plan d'intervention 2019*

4. URBANISME

- 4.1. *Demande de PIIA 2019-01/478-A, chemin des Patriotes*
- 4.2. *Demande de dérogation mineure 2019-01/146, chemin des Patriotes*

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

- 5.1. *Maison nationale des Patriotes /camps de jour*

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

- 6.1. *Ilots déstructurés*
- 6.2. *Demande d'exclusion à la zone agricole*
- 6.3. *Délégation de compétence/Écocentre régional*



7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 7.1. Adoption du rapport annuel /Schéma de couverture de risques incendie
- 7.2. Acquisition habits de combat-sécurité incendie
- 7.3. Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie

8. RÈGLEMENTS

9. RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

- 1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur le maire Marc Lavigne constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 30.

2019-04-046

- 1.2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée

2019-04-047

- 1.3. Adoption du procès-verbal du mois de mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance régulière du mois de mars 2019.

Adoptée

2019-04-048

- 1.4. Mise à jour étude de regroupement

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Denis-sur-Richelieu ont entamé une étude de regroupement en collaboration avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU QUE pour donner suite à la présentation des résultats préliminaires auprès des élus des municipalités concernées, les élus ont convenu d'actualiser les chiffres avec les budgets de 2019;

ATTENDU QUE pour ce faire, une résolution doit être prise;



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'actualiser l'étude de regroupement entre les municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Denis-sur-Richelieu.

DE FOURNIR les documents nécessaires à l'actualisation de ces données.

Adoptée

2019-04-049

1.5. Fixation du tarif des vignettes 2019

ATTENDU le règlement 277-12-007 portant le titre « règlement créant un stationnement payant » ;

ATTENDU QUE ledit règlement décrète qu'annuellement, le conseil municipal doit statuer par résolution sur le coût des vignettes de stationnement pour l'année en cours ;

ATTENDU QUE les sommes amassées par cette tarification permettent de constituer un fonds afin de pourvoir à l'entretien et à la réparation de la descente de bateaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉCRÉTER la tarification suivante pour l'année 2019 à savoir :

- Vignette journalière : 25 \$
- Vignette saisonnière non-résidents : 90 \$
- Vignette saisonnière résidents : 10 \$

Adoptée

2019-04-050

1.6. Croisières d'Iberville

ATTENDU QUE les Croisières d'Iberville organisent des croisières patrimoniales et des forfaits entre les villes de Saint-Jean et Saint-Ours;

ATTENDU QUE lors de ces croisières, un programme est remis aux participants soit environ 6 000 à 8 000 personnes annuellement;

ATTENDU QUE Croisières d'Iberville sollicitent notre participation financière pour l'acquisition d'un espace publicitaire à l'intérieur de leur programme;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles achète un espace publicitaire équivalent à une carte d'affaire au coût de 125 \$ pour l'année 2019.

Adoptée

2019-04-051

1.7. Projet téléphonie IP

ATTENDU QUE le système téléphonique de la municipalité date de plus de dix ans;

ATTENDU QUE les pièces et le matériel nécessaires à son maintien sont très rares;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à son remplacement;



ATTENDU les nouvelles technologies disponibles en matière de téléphonie;

ATTENDU QUE ces nouvelles technologies offrent mensuellement une économie substantielle comparativement aux frais payés actuellement;

ATTENDU QUE l'acquisition du système téléphonique est estimée à 7 000 \$;

ATTENDU QUE la technologie IP est transportable tant et aussi longtemps qu'un accès à Internet est disponible;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE PROCÉDER à l'implantation d'un système téléphonique IP pour l'ensemble de nos bâtiments municipaux pour un montant estimé de 7 000 \$.

QU'une fois la technologie mise en place, de résilier nos abonnements de services téléphoniques auprès de Vidéotron et de payer, s'il y a lieu, les frais applicables (présentement estimés à environ 1000 \$).

QUE les deniers nécessaires à cette dépense soit pris à même le surplus accumulé de la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu.

Adoptée

2. FINANCES

2019-04-052

2.1. Approbation des comptes payés et à payer

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 3 avril 2019, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

Les comptes payés et à payer pour un montant de 452 297,48 \$

Les salaires versés du mois de mars 2019 pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 16 542,64 \$

Les salaires versés au mois de mars 2019 pour la rémunération des pompiers au montant de 7 445,04 \$.

Adoptée

3. TRAVAUX PUBLICS

2019-04-053

3.1. Demande Ministère des Transports du Québec- entretien fossés route 133, rue de l'Union et autres entretiens

ATTENDU les problématiques de drainage relevées lors de la fonte des neiges sur les routes appartenant au Ministère des transports;

ATTENDU les nombreux appels reçus au bureau municipal concernant les nids de poules sur ces routes;



IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DEMANDER au Ministère des transports de s'assurer du drainage adéquat de la rue de l'Union et du chemin des Patriotes, notamment dans le secteur du 361 chemin des Patriotes et la section du périmètre urbain de la rue de l'Union située à Saint-Charles-sur-Richelieu jusqu'au Grand Rang.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministère et au Ministre et Député, monsieur Simon Jolin-Barrette.

Adoptée

2019-04-054

3.2. Plan d'intervention 2019

ATTENDU QUE la municipalité a dressé une liste des interventions visant l'entretien pour les chemins municipaux;

ATTENDU QUE lors de l'élaboration du budget, des montants ont également été prévus pour l'entretien des parcs et terrains de jeux;

ATTENDU QUE les estimés des travaux respectent les budgets adoptés ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le plan d'intervention-entretien pour chemins tel que joint à la présente résolution.

D'AUTORISER les travaux et l'acquisition d'équipements tel que planifié.

ÉTANT ENTENDU QUE le présent plan d'intervention affecte l'activité de fonctionnement pour un montant estimé de 139 365 \$.

Adoptée

4. URBANISME

2019-04-055

4.1. Demande de PIIA 2019-01 / 478-A, chemin des Patriotes

ATTENDU QUE la demande de PIIA 2019-01 concerne la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel dans la zone Hc-2;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et que celle-ci respecte les critères du règlement;

ATTENDU QUE le CCU recommande unanimement au conseil municipal d'accepter cette demande de PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de PIIA 2019-01 tel que présentée.

Adoptée



2019-04-056

4.2. Demande de dérogation mineure 2019-01/ 146, chemin des Patriotes

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise à rendre l'emplacement du bâtiment principal conforme au règlement de zonage actuellement dérogatoire en vertu de la marge arrière qui est de 4,69 mètres au lieu de 10 mètres ;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure vise également à régulariser le garage situé en cour avant ayant une marge de recule de 3,55 mètres au lieu de 7 mètres tel que prescrit par le règlement.

ATTENDU QUE l'arrière du bâtiment principal est un champ agricole donc qu'il y a peu d'impact sur le voisinage;

ATTENDU QU'à l'origine la maison et le garage étaient 2 bâtiments distincts;

ATTENDU QUE le garage qui empiète de 3,45 mètres dans la marge de recul avant n'a jamais été conforme au règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE lors de l'acquisition de la propriété, dans le contrat de vente, une mention à l'effet de la non-conformité du bâtiment accessoire était présente;

ATTENDU QUE par cette mention, les propriétaires actuels étaient au courant de la situation réglementaire pour ce bâtiment;

ATTENDU QUE le CCU recommande unanimement au conseil municipal, l'acceptation de la dérogation mineure pour le bâtiment principal et refuse unanimement la demande pour le garage situé en cour avant;

ATTENDU QUE la municipalité n'a jamais entrepris de démarche visant à rendre réglementaire le garage situé en cours avant;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le bâtiment principal en autorisant une marge arrière de 4,69 mètres au lieu de 10 mètres.

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'emplacement du garage situé en cour avant sans possibilité de modifier celui-ci sans le rendre conforme et sans créer un droit acquis en cas de destruction.

Adoptée

5. LOISIRS / ACTIVITÉS CULTURELLES / PATRIMOINE

2019-04-057

5.1. Maison nationale des Patriotes /camps de jour

ATTENDU QUE la Maison nationale des Patriotes offre une programmation pour les camps de jour;

ATTENDU QUE l'an dernier, la municipalité avait retenu les services et que les ateliers avaient été appréciés des jeunes;

ATTENDU QUE ces activités visent à familiariser les jeunes avec leur histoire et à développer un sentiment d'appartenance envers leur communauté;



ATTENDU QU'en adhérant à ces activités, les jeunes qui participent au camp de jour peuvent visiter le musée gratuitement tout l'été;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu accepte l'offre de services d'animation de cinq ateliers au coût de 25 \$ par enfant.

Adoptée

6. AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

2019-04-058

6.1. Ilots déstructurés

ATTENDU QUE la MRC entreprend une démarche auprès de la Commission du territoire agricole afin de faire reconnaître des îlots déstructurés résidentiels;

ATTENDU QUE la MRC désire connaître les lots situés sur le territoire de la municipalité à inclure dans la demande;

ATTENDU QU'à l'origine, l'administration de la municipalité avait identifié plusieurs lots dans un esprit de développement et que ce n'était pas à la municipalité de voir si les lots pouvaient ou non se qualifier;

ATTENDU QUE la résolution 2016-09-136 avait entériné cette orientation en soumettant l'ensemble des lots ;

ATTENDU QUE la MRC demande de confirmer à nouveau les lots avant d'entamer le processus;

ATTENDU QUE le conseil a soumis les lots au comité agricole;

ATTENDU QUE le comité agricole a recommandé au conseil que les lots suivants soient soumis dans la demande à savoir :

LOTS : 3 407 535, 3 407 532, 3 407 530, 3 407 533, 3 407 534, 3 698 732, 3 407 118, 3 407 117, 3 407 115, 3 405 911, 3 407 136, 3 407 325, 3 407 322, 3 407 326, 3 407 324, 3 407 321, 3 407 323, 3 407 100, 3 407 098, 3 407 101, 3 407 099, 3 699 010, 3 405 032, 3 405 034, 3 405 033, 3 405 030, 3 405 031, 3 698 901, 3 405 027, 3 405 029 et 3 405 028

Monsieur le maire Marc Lavigne appose son droit de veto à cette résolution.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle

D'ACCEPTER ET DE TRANSMETTRE à la MRC de la Vallée du Richelieu les lots recommandés par le comité agricole tel qu'inscrit dans le préambule.

Monsieur le conseiller Jérôme Guertin demande le vote.

Résultat du vote : **POUR 2 CONTRE 2**

Monsieur le maire exerce son droit de vote et se positionne contre.

LA RÉSOLUTION EST DONC REJETÉE



2019-04-059

6.1.A. Ilots déstructurés

ATTENDU QUE suite à la proposition rejetée par la majorité des élus;

ATTENDU QUE la municipalité se doit d'identifiés auprès de la MRC les lots à inclure dans la demande d'ilots déstructurés résidentiels auprès de la MRC avant le 5 avril ;

ATTENDU la proposition entérinée en 2016 par la résolution 2016-09-136;

ATTENDU QUE les élus ont tous pris connaissance de la proposition de 2016;

MONSIEUR le maire demande le vote sur les lots visés par la résolution de 2016-09-136;

Résultat du vote : **POUR** : 2 **CONTRE** : 2

Monsieur le maire exerce son droit de vote et se positionne en faveur

À la suite du vote, la résolution est donc majoritairement adoptée. Il est donc majoritairement résolu d'accepter et de transmettre à la MRC les lots identifiés dans la résolution 2016-09-136 et joint à la présente résolution.

Messieurs les conseillers Jean-Marie Desroches et Roger Brunelle inscrivent leurs dissidences.

Adoptée à la majorité

6.2. Demande d'exclusion à la zone agricole

ATTENDU QUE la municipalité dépose une demande d'exclusion de la zone agricole pour les lots 6 269 185, 6 269 186 et 3 406 241;

ATTENDU QUE le potentiel agricole de ces lots est quasi nul, puisque certains sont construits;

ATTENDU QUE les lots 6 269 185 et 6 269 186 sont situés sur un terrain ayant accueilli une station-service et qu'ils ont été décontaminés;

ATTENDU QUE l'arrière de ces lots accueille notamment la station d'épuration des eaux usées des municipalités de Saint-Charles-sur-Richelieu et de Saint-Marc-sur-Richelieu;

ATTENDU QUE les lots visés par cette demande ne représentent aucune possibilité d'utilisation à des fins d'agriculture;

ATTENDU QUE les lots visés bénéficient du service d'aqueduc et d'égouts municipaux;

ATTENDU QUE les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements sont mineures;

ATTENDU QUE les terrains visés sont entourés de terrains sur lesquels sont déjà érigés des bâtiments;

ATTENDU QUE la demande vise à exclure seulement des parties des lots visés qui n'ont pas été tenu en compte lors de la délimitation de la zone agricole;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion vise à corriger une situation qui complexifie l'application de la réglementation;

ATTENDU QUE les actes notariés des dernières transactions, mentionnaient que ces lots n'étaient pas situés en zone agricole, ce qui a prêté à confusion dans l'application de la réglementation.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

Monsieur le maire Marc Lavigne appose son droit de veto à cette résolution.

2019-04-060



QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu dépose une demande d'exclusion auprès de la Commission du territoire agricole pour les parties de lots 6 269 185, 6 269 186 et 3 406 241.

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à cette demande.

Adoptée

2019-04-061

6.3. Délégation de compétence/Écocentre régional

ATTENDU QU'au sein de la MRC, un projet d'implantation d'Écocentre régional a été élaboré;

ATTENDU QUE pour participer à ce projet, il y a lieu de transférer notre compétence à la MRC;

ATTENDU QUE les estimés du projet représente annuellement environ 24 \$/logement pour les immobilisations et le fonctionnement;

ATTENDU la politique québécoise de gestion des matières résiduelles ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la municipalité de Saint-Charles-sur-Richelieu délègue sa compétence en vue de participer au projet d'écocentre régional.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-04-062

7.1. Adoption du rapport annuel /Schéma de couverture de risques incendie

ATTENDU QU'annuellement la municipalité se doit de brosser un portrait des actions entreprises en conformité avec le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance du dit rapport joint à la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Roger Brunelle

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le rapport tel que joint à la présente résolution.

Adoptée

2019-04-063

7.2. Acquisition habits de combat-sécurité incendie

ATTENDU QUE la municipalité doit s'assurer que les habits de combat fournis aux pompiers répondent aux normes;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au remplacement de certains;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'acquisition de 5 nouveaux habits de combat, lesquels font partie de la planification prévue;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin

ET UNANIMEMENT RÉSOLU



DE PROCÉDER à l'acquisition de 5 nouveaux habits de combats (bunker) au montant estimé à 10 000 \$ plus les taxes applicables, et ce, tel que prévu lors de l'élaboration du budget. 1

Adoptée

2019-04-064

7.3. Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie

ATTENDU QUE l'association des chefs en sécurité incendie du Québec tient son congrès annuel à La Malbaie au mois de mai;

ATTENDU QUE lors de ce congrès, plusieurs ateliers de formation sont offerts;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Jérôme Guertin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur René Bousquet, chef pompier à participer à ce congrès.

ÉTANT ENTENDU QUE la municipalité assumera les frais d'inscriptions et de déplacement reliés à cette activité.

Adoptée

8. RÈGLEMENTS

9. RAPPORT DES ÉLUS

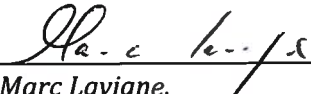
10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-04-065

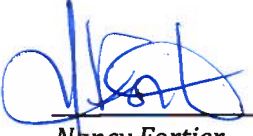
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean-Marie Desroches
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Talbot
ET UNANIMEMENT RÉSOLU
QUE la séance soit close à 20 h 25.



Marc Lavigne,
Maire



Nancy Fortier
Directrice générale et secrétaire-trésorière